

**Décret Présidentiel n° 2021-76 du 27 juillet 2021, portant cessation de fonctions du Président du Comité général des martyrs et blessés de la révolution et des actes terroristes.**

Le Président de la République,

Vu la Constitution, notamment son article 80,

Vu le décret Présidentiel n° 2021-69 du 26 juillet 2021, portant cessation de fonctions du Chef du Gouvernement et de membres du Gouvernement.

Prend le décret Présidentiel dont la teneur suit:

Article premier - Il est mis fin aux fonctions de Monsieur Abderrazek Kilani, Président du Comité général des martyrs et blessés de la révolution et des actes terroristes, à compter du 25 juillet 2021.

Art. 2 - Le présent décret Présidentiel sera publié au Journal officiel de la République tunisienne.

Tunis, le 27 juillet 2021.

*Le Président de la République*

**Kaïs Saïed**

---

*Pour la légalisation de la signature : le président de la municipalité*

*ISSN.0330.7921*

*Certifié conforme : le président directeur général de l'I.O.R.T*

"Ce numéro du Journal Officiel de la République Tunisienne a été déposé au siège du gouvernorat de Tunis le 27 juillet 2021"